



Association L'Ile aux Corbeaux

Direction administrative
Route de St-Marcel 2
1373 Chavornay
024 552 13 73

Règlement du réfectoire du Verneret

Préambule

Le réfectoire propose un accueil de midi sur le site du Verneret à Chavornay pour les élèves de la 5P à la 11S, dans le périmètre suivant :

- a) Repas chauds : le réfectoire
- b) Période de détente / d'études : le réfectoire + hall d'entrée du réfectoire

Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative ; le temps du repas doit être pour l'élève :

- Un temps pour se nourrir
- Un temps pour se détendre
- Un temps de convivialité

Responsabilités

Pendant la pause de midi et le repas, les élèves inscrits sont placés sous la responsabilité du personnel d'encadrement, employés de l'association de L'Ile aux Corbeaux (IAC) et ce jusqu'au moment où ils quittent le périmètre du réfectoire.

Les élèves qui quittent le périmètre du réfectoire pendant la pause de midi retournent sous la responsabilité des parents.

Repas de midi

Sous la surveillance d'un ou plusieurs adultes

- Distribution d'un repas chaud : entrée, plat, dessert.
- Des carafes d'eau sont mises à disposition.
- L'inscription aux repas est obligatoire **minimum 48 heures ouvrables à l'avance**. (Organisation traiteur)
- Chaque élève est tenu de débarrasser, de nettoyer sa place et de jeter les déchets dans la poubelle.
- Activités libres pour les élèves de 5P à 11S, dans le périmètre du réfectoire.

Admission

- L'inscription aux repas est obligatoire.
- Elle se fait, sous réserve de place, à l'aide du formulaire d'inscription en ligne : www.ile-aux-corbeaux.ch/refectoire ou <https://iac.monportail.ch>
- Le service de restauration scolaire est destiné aux élèves scolarisés sur le site du Verneret à Chavornay.
- La fréquentation peut être régulière (1, 2, 3 ou 4 fois par semaine) à jour(s) fixe(s) ou occasionnelle si l'élève est déjà inscrit, sous réserve d'une inscription annoncée au **minimum 48 heures ouvrables à l'avance**.
- L'inscription est valable pour l'année scolaire et doit être renouvelée chaque année.
- Le personnel d'encadrement a accès aux données transmises via MaCantine.



Association L'Île aux Corbeaux

Direction administrative
Route de St-Marcel 2
1373 Chavornay
024 552 13 73

Modification / résiliation de contrat

Toute demande de modification ou de résiliation de contrat, doit se faire par e-mail à : monportail@ile-aux-corbeaux.ch. Un délai de 7 jours est requis pour le traitement de votre demande.

Finance d'inscription

Une finance d'inscription annuelle de CHF 30.- est perçue pour les frais administratifs. Elle sera débitée du compte de votre enfant à la consommation du 1^{er} repas.

Tarifs du réfectoire

Pour les enfants inscrits en **5P à la 8P** :

- Repas chaud CHF 9.- / jour

Pour les enfants inscrits en **9S à la 11S** :

- Repas chaud, assiette adulte CHF 10.- / jour

Horaires

- Les jours d'ouverture sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 14h00.
- Le site est fermé les mercredis, jours fériés et vacances scolaires, ainsi que lors de congés scolaires exceptionnels.

Traiteur

- Le traiteur propose des repas équilibrés et respecte le label « Repas agri local »
- Le repas est composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert
- Les repas sont au choix « standard », « sans porc » ou « végétarien »
- Les menus peuvent être consultés sur l'application MonPortail sous la rubrique « Menu de la semaine », sur le panneau d'affichage du réfectoire ou sur <https://lacoccinelleverte.net/nos-menus/>

Identification de l'élève

- Une fois l'inscription effectuée, l'élève reçoit un code-barre autocollant lors de sa première venue au réfectoire. Il peut être collé sur le support de votre choix.
- Le code-barre permet d'identifier l'élève et de comptabiliser ses consommations au réfectoire.
- L'élève se présente au réfectoire avec son code-barre.
- En cas de perte de celui-ci, une nouvelle étiquette peut être imprimée par le parent depuis son compte <https://iac.monportail.ch> ou sur demande, auprès de l'association L'Île aux Corbeaux.

Communication aux parents

Le parent est automatiquement informé par e-mail :

- Si son enfant est prévu au réfectoire et qu'il ne s'y présente pas.
- Si son enfant n'est pas prévu (excusé ou non inscrit) et qu'il se présente tout de même au réfectoire.
- Si le code-barre est utilisé plusieurs fois au réfectoire, pour le même repas.
- Si le compte de l'enfant a atteint le seuil minimum de CHF 10.- ou si le solde du compte est en négatif (rappel).



Association L'Ile aux Corbeaux

Direction administrative
Route de St-Marcel 2
1373 Chavornay
024 552 13 73

Conditions de paiement et de facturation

- Le compte MaCantine doit contenir un crédit positif.
- Les versements se font à l'aide du QR-code se trouvant dans l'application MaCantine sous la rubrique « paiements ».
- Les repas seront directement déduits du compte famille, après chaque « consommation » effective, absence non excusée ou excusée hors délai.

Le prélèvement sur le compte se fait selon la méthode suivante :

*Le compte de l'élève inscrit en **5P à 11S** fréquentant le réfectoire, sera débité lorsqu'il présentera son code barre personnel (remis après inscription et téléchargeable sur le compte <https://iac.monportail.ch>).*

- Vous pourrez consulter l'état de votre compte 24h/24 et l'alimenter autant de fois que vous le voulez. La mise à jour du compte, après paiement, prend quelques jours.
- L'accès aux repas n'est possible que si le compte présente un solde positif minimum de CHF 10.-.
- A la fin de l'année scolaire, le solde du compte est reporté sur l'année scolaire suivante ou remboursé aux parents qui en font la demande.
- Si le compte contient un solde négatif, un rappel est envoyé au parent. L'élève ne pourra plus fréquenter le réfectoire tant que le compte ne présente pas à nouveau un solde supérieur ou égal à CHF 10.-.

Transports

- Aucun transport supplémentaire, autre que celui prévu par l'école habituellement n'est organisé.

Objets personnels

- L'association L'Ile aux Corbeaux ainsi que le personnel d'encadrement déclinent toute responsabilité en cas d'altération ou de perte des effets personnels.

Téléphones portables

- Les téléphones ne sont pas tolérés à l'intérieur des locaux.
- Dans le cas du non-respect de cette règle, le personnel d'encadrement confisque le téléphone jusqu'à la fin de la pause de midi.

Discipline

- L'élève qui fréquente le réfectoire s'engage à respecter les lieux, le personnel d'encadrement et les autres élèves.
- La signature de la charte de comportement peut être imposée aux élèves dépassant le cadre posé par les surveillantes.
- Les élèves qui ne respectent pas les règles communautaires du réfectoire pourront être exclus.

Assurances

- Les dégâts causés par un élève pendant la pause de midi, sont à la charge du parent.
- En cas d'accident, le parent est tenu de l'annoncer à son assurance.



Association L'Ile aux Corbeaux

Direction administrative
Route de St-Marcel 2
1373 Chavornay
024 552 13 73

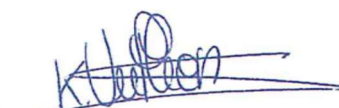
Protection des données

- Toutes les informations transmises à l'Association L'Ile aux Corbeaux via MonPortail sont traitées de façon confidentielle.
- Les données personnelles saisies par les parents sont accessibles aux personnes autorisées à traiter les demandes d'inscription sur la plateforme MonPortail abritant à la fois les applications MaCantine et MesDevoirs.
- L'association s'engage à utiliser les données transmises uniquement dans la mesure où cela est justifié par le contrat.
- L'Association conserve vos données à caractère personnel conformément aux obligations légales en la matière, pour la durée nécessaire à leur traitement ou prévue par la loi. Les données devenues inutiles sont supprimées, pour autant que la loi l'autorise.
- La société partenaire (CeRFI SA) qui gère la plateforme MonPortail utilise des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adéquates pour protéger vos données contre la manipulation, la perte partielle ou totale et l'accès non autorisé de tiers. Ces mesures de sécurité sont adaptées en permanence conformément à l'évolution technologique.

Le présent règlement fait partie intégrante du contrat MaCantine.

Association L'Ile aux Corbeaux


Valérie Maire
Présidente


Kristel Vulliëns
Vice-présidente

Chavornay, le 9 avril 2025



Association L'Île aux Corbeaux

Direction administrative
Route de St-Marcel 2
1373 Chavornay
024 552 13 73

A AFFICHER CHEZ SOI

ABSENCES OU ANNULATION D'UN REPAS

Pour faciliter la gestion des repas et par respect pour le traiteur, l'association attend du parent qu'il communique :

	Au plus tard avant 8h00	Minimum 48h ouvrables à l'avance
Absences prévues Course d'école, camp, sortie, etc.		Via le compte de votre enfant sur le site https://iac.monportail.ch ou par sms 077 534 66 54
Maladie	Via le compte de votre enfant sur le site https://iac.monportail.ch ou par sms 077 534 66 54	

DÉPANNAGE – PRESTATIONS OCCASIONNELLES

Il est possible d'inscrire son enfant à des prestations occasionnelles (dépannage) pour des périodes non prévues par le contrat, à condition de respecter un délai **minimum de 48 heures ouvrables à l'avance**. Passé ce délai, notre système bloque toute inscription occasionnelle.

	Minimum 48h ouvrables à l'avance
Repas non prévu par le contrat (prestations occasionnelles)	Via le compte de votre enfant sur le site https://iac.monportail.ch

Pour rappel : l'école ne transmet pas les informations concernant les camps, courses d'école, etc.

- Toutes les absences injustifiées et/ou non avisées à temps seront déduites du compte repas de votre enfant.
- Une liste de présence journalière est tenue par l'équipe d'encadrement.